



Fonds pour l'environnement mondial

FEM

Résumé du document GEF/C.27/6

Programme de travail soumis à l'approbation du Conseil

Décision recommandée au Conseil

Ayant examiné le projet de programme de travail présenté sous la cote GEF/C.27/6, le Conseil l'approuve sous réserve des observations formulées en séance et des remarques complémentaires susceptibles d'être présentées au Secrétariat d'ici le 25 novembre 2005.

Le Conseil considère que [, à l'exception de _____,] tous les projets présentés dans le cadre du programme de travail sont ou seront conformes à l'Instrument et aux politiques et procédures du FEM, et peuvent être agréés par le DG pour être soumis à l'aval de l'Agent ou de l'Organisme d'exécution compétent. Toutefois, avant de donner son agrément, le DG adressera aux membres du Conseil la dernière mouture des descriptifs de projet, assortie de toutes les observations du Conseil sur le programme de travail. Il accompagnera en outre ces descriptifs d'une explication satisfaisante de la façon dont il aura été tenu compte de ces observations et des remarques résultant de l'examen du STAP. Enfin, il confirmera que le projet reste conforme à l'Instrument et aux politiques et procédures du FEM.

[S'agissant de _____, le Conseil prie le Secrétariat de veiller à ce que ses Membres reçoivent le projet final du descriptif correspondant afin qu'ils puissent faire connaître au DG, dans les quatre semaines, leurs réserves éventuelles avant que celui-ci agrée le descriptif et le soumette à l'aval de l'Agent ou de l'Organisme d'exécution concerné. Ces projets pourront être réexaminés lors d'une future réunion du Conseil, à la demande d'au moins quatre Membres.]

Résumé analytique

1. Le DG soumet à l'approbation du Conseil le présent programme de travail qui comprend 26 projets de grande envergure pour lesquels un financement total de 250,86 millions de dollars est demandé au FEM. Ce programme comprend un projet déjà soumis dans le cadre du programme de travail présenté en juillet 2005 entre deux réunions et à nouveau présenté à la demande d'un membre du Conseil.

2. Compte tenu des 1 400,979 millions de dollars de cofinancement, qui viennent s'ajouter aux ressources allouées par le FEM, le montant total de ces projets est de 1 658,587 millions de dollars.

3. Le programme de travail proposé comprend un projet en **Croatie** intitulé *Préservation et utilisation durable de la biodiversité sur la côte dalmatienne par l'écoaménagement du littoral* (PNUD), initialement soumis à l'examen du Conseil dans le cadre du programme de travail présenté en juillet 2005 entre deux réunions, et à nouveau présenté en novembre 2005 à la demande d'un des membres du Conseil préoccupé par plusieurs questions liées aux coûts, notamment le calcul du surcoût, le projet de garantie partielle des risques, le projet de réforme bancaire et les engagements de cofinancement.

4. Dans le domaine d'intervention Eaux internationales, le programme de travail compte deux projets **régionaux** de partenariat stratégique : i) *Afrique : Partenariat stratégique pour un fonds d'investissement à l'appui d'une pêche écologiquement viable dans les grands écosystèmes marins d'Afrique subsaharienne* (Banque mondiale) et ii) *Asie/Pacifique : Fonds d'investissement en partenariat pour la lutte contre la pollution dans les grands écosystèmes marins de l'Asie de l'Est* (Banque mondiale). Chacun de ces projets de partenariat s'appuie sur un fonds d'investissement dont le décaissement s'effectuera par phases/tranches. Le Conseil est invité à approuver la stratégie, les objectifs, les critères d'attribution des fonds et la formule des fonds d'investissement en partenariat pour ces projets. Des ressources du FEM seront affectées à la première phase/tranche du Fonds d'investissement dans le cadre du présent programme de travail. Les phases/tranches suivantes seront soumises à l'approbation du Conseil une fois remplies les conditions de déclenchement de la deuxième phase/tranche.

5. Pour préparer ce programme de travail, le Secrétariat a examiné 31 projets proposés par les Agents d'exécution et les a certifiés conformes à tous les critères d'examen des projets du FEM. Avec le projet présenté pour une seconde fois, le nombre total de demandes de financement du FEM au titre de ces 32 projets dépasse de loin les ressources actuelles de la Caisse du FEM, autrement dit le pouvoir d'engagement du Conseil. Afin de rester dans les limites de ce pouvoir, le DG, en consultation avec les Agents d'exécution, propose un programme de travail mixte à l'approbation du Conseil, comportant en tout 26 projets dont i) 17 financés intégralement ; et ii) 9 financés partiellement, les besoins de financement non couverts devant être satisfaits dans le cadre des prochains programmes de travail.

6. Les six projets restants, qui répondent à tous les critères stratégiques et techniques du FEM mais qui ne pouvant être inclus dans le présent programme de travail, seront traités en priorité dans les prochains programmes de travail.

7. Le Secrétariat, les Agents et Organismes d'exécution ainsi que l'Administrateur suivent de près le pouvoir d'engagement prévisionnel du Conseil au regard de la Caisse du Fonds. Il le rapproche des projets qui seront soumis à l'approbation du Conseil pour la période restante de FEM-3 de façon à mieux faire correspondre l'offre et la demande de ressources.